

DECISION N° 121-2024

Portant validation du devis LIBRAIRIE PAPETERIE DU MANOIR sur l'achat de ramettes de papier A4 et A3 pour écoles et stock Mairie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20240422-DAJ-DEC-24-180-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024
Publication : 24/04/2024

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L.22-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la Librairie Papeterie du Manoir pour l'achat de ramettes de papier A4 et A3;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition de la Librairie Papeterie du Manoir est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider la proposition de la Librairie Papeterie du Manoir pour l'achat de ramettes de papier A4 et A3 pour le stock Mairie et les écoles, d'un montant de 4494.92 € HT.

A Bernay, le 16 avril 2024

Marie-Lyne VAGNER